

Sommaire de la vérification indépendante des forêts de 2023 – forêt Gordon Cosens

Ce rapport présente les conclusions d'une vérification indépendante de la forêt Gordon Cosens réalisée par les services forestiers Caliber. La vérification s'est appuyée sur l'approche fondée sur le risque décrite dans le Processus et protocole des vérifications indépendantes des forêts de 2022. La vérification comportait un examen de la documentation et des dossiers, des évaluations sur le terrain et des possibilités de participation de la communauté des Premières Nations et des Métis et des intervenants.

La vérification indépendante de la forêt Gordon Cosens couvre une période de sept ans s'étendant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2023. Le permis d'aménagement forestier durable (PAFD n° 550039) pour la forêt Gordon Cosens est détenu par les Produits forestiers GreenFirst inc. (Qc). Au cours de la période couverte par la vérification, la propriété du permis d'aménagement forestier durable a changé de mains, passant de Tembec Industries inc. à Rayonier Advanced Materials, puis à Produits forestiers GreenFirst. Au fil des transitions, le personnel forestier n'a pas changé. La forêt est administrée par le ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario et le Centre de travail de Kapuskasing, district de Hearst Cochrane Kapuskasing, dans la région du Nord-Est. Le comité local de citoyens de Kapuskasing participe à la gestion de la forêt Gordon Cosens.

La vérification couvre la mise en œuvre de la phase II du Plan de gestion forestière 2010-2020 (années 7, 8, 9 et 10) ainsi que la préparation et la mise en œuvre du Plan de gestion forestière 2020-2030 (années 1, 2 et 3).

La forêt est certifiée comme étant gérée de façon durable conformément aux exigences de la norme de gestion forestière du Forest Stewardship Council Canada et le certificat est valide jusqu'en 2028.

Les vérificateurs ont constaté que le personnel du Centre de travail de Kapuskasing, de Produits forestiers GreenFirst et du ministère des Richesses naturelles et des Forêts forme une équipe dévouée et professionnelle. Le comité local de citoyens de Kapuskasing fonctionne bien et la participation aux réunions est régulière. GreenFirst et le ministère des Richesses naturelles et des Forêts ont été attentifs aux commentaires et aux préoccupations du public, des intervenants, des Métis et des Autochtones.

La forêt est très étendue et productive. Le Grand Clay Belt est une partie de la forêt difficile à exploiter et à renouveler. Le bois provenant de la forêt n'est pas pleinement utilisé en raison de l'absence de marchés pour certaines espèces et certains produits. Par conséquent, des peupliers de qualité marchande et non marchands sont laissés empilés au bord de la route. Cette pratique est autorisée dans le cadre de la stratégie de création de possibilités d'opérations forestières dans des conditions de marché défavorables de la région du Nord. L'équipe des permis d'aménagement forestier durable recherche activement des marchés pour tout le bois sous-utilisé et étudie des méthodes permettant de réduire les surfaces mises hors production.

La planification de la gestion forestière nécessite l'utilisation de renseignements actuels et précis pour assurer une bonne prise de décision. Le délai entre l'acquisition et l'interprétation des images de l'inventaire était de 10 ans et nécessitait donc une mise à jour approfondie. L'interprétation de l'inventaire a été difficile et l'équipe de planification a travaillé fort en vue de rendre l'inventaire utilisable pour le modèle spatial et les autres outils de planification. La classification des plans d'eau ne permettait pas d'appliquer en toute confiance des mesures de protection standard. Les caribous n'ont pas fait l'objet d'une surveillance suffisante pour permettre de localiser avec précision les aires de mise bas et d'allaitement.

Dans l'ensemble, on a jugé que l'exploitation de la gestion forestière avait très bien été menée. Les activités de récolte n'ont pas perturbé le site et les parcelles résiduelles et les arbres fauniques étaient en place. Le programme de sylviculture s'appuie fortement sur la régénération naturelle. Les zones de plantation ou de semis sont bien surveillées afin de relever tout problème d'implantation. Des replantations sont effectuées lorsque des problèmes sont cernés et des travaux d'entretien sont effectués lorsque cela s'avère nécessaire. Les travaux d'entretien sont limités par les directives actuelles surannées relatives à l'utilisation de la pulvérisation aérienne. Les grandes zones tampons influenceront sur la capacité de certains sites à atteindre la composition forestière souhaitée.

Une surveillance des opérations forestières a été effectuée dans la forêt, mais celle-ci comportait certaines lacunes. Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts n'effectue pas la surveillance requise. Le plan annuel des opérations de mise en conformité n'est pas élaboré et mis en œuvre de façon uniforme. L'équipe des permis d'aménagement forestier durable prépare chaque année un plan de mise en conformité et rend compte des résultats dans chaque rapport annuel. Toutefois, les activités de renouvellement et d'entretien ne font pas l'objet d'un rapport annuel et les rapports provisoires ne contiennent pas tous les détails requis. La surveillance de l'implantation forestière a pris un peu de retard, mais progresse. Les vérificateurs ont confirmé que les renseignements sur l'implantation recueillis et communiqués sont corrects. Le Centre de travail de Kapuskasing et le ministère des Richesses naturelles et des Forêts mettaient en œuvre de façon uniforme le programme de surveillance de l'efficacité en matière sylvicole jusqu'à ce que la pandémie de COVID-19 vienne interférer avec la mise en œuvre du programme, qui n'a pas repris complètement.

Dans l'ensemble, les objectifs du Plan de gestion forestière 2010-2020 ont été atteints, les écarts ont été évalués et les répercussions sur la durabilité ont été établies. De nouveaux objectifs ont été intégrés au Plan de gestion forestière 2020-2030 pour répondre à l'évolution des besoins. Le Plan de gestion forestière actuel est en grande partie sur la bonne voie pour atteindre les objectifs, à quelques exceptions près, lesquelles sont indiquées dans le présent rapport. Ces exceptions peuvent être réalisées à la fin du plan.

L'équipe de vérification a examiné les obligations contractuelles du permis et a constaté qu'elles étaient respectées. Toutes les cotisations ont été payées et le solde minimum du Fonds de reboisement a largement été dépassé. Les travaux entrepris pendant la durée de l'examen des procédures précisés ont été menés à bien comme prévu.

Dans l'ensemble, l'équipe de vérification conclut que la gestion de la forêt Gordon Cosens était conforme aux lois, aux règlements et aux politiques en vigueur pendant la période couverte par la vérification et que la forêt était gérée conformément aux modalités du permis d'aménagement

forestier durable (PAFD n° 550039) détenu par Produits forestiers GreenFirst inc. (Qc). La forêt est gérée conformément aux principes de l'aménagement forestier durable, lesquels sont évalués dans le cadre du Processus et protocole de vérification indépendante des forêts.